

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys
Réuni à Aire sur la Lys, le 12 décembre 2025

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Delrue, MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux, Hocq, Legrand, Mequignon, Perin, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Duwicquet, Goube, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Dieusart, Haesebroeck, Houssin, Ledoux

Vu le rapport n° 28-25

DECIDE

- D'approuver le programme 2026 de travaux à mener sur les canalisations d'adduction d'eau,
- De passer les commandes de maîtrise d'œuvre au bureau d'études V2R pour les dossiers qui le nécessiteront,
- De lancer les marchés de travaux décrits précédemment,
- D'imputer les sommes correspondantes au budget,
- D'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution des opérations (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

VOTANTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



OBJET : Canalisation – Programme de travaux 2026

Les différentes réunions de chantier, visites de terrain et investigations réalisées en 2025 ont permis d'établir un programme de travaux, visant à poursuivre la rénovation de la canalisation en 2026. Les opérations sont présentées ci-dessous.

1. Renouvellement des revêtements des encorbellements

Dans la continuité des travaux engagés depuis 2021, il est proposé au Comité de poursuivre la rénovation des revêtements des encorbellements. Le programme envisagé pour 2026 comprendrait 6 à 7 ouvrages jugés les plus critiques sur le tracé de la canalisation (ce qui porterait à 26 ou 27 le nombre d'ouvrages traités sur les 44 que compte l'adductrice). Un repérage terrain permettra de déterminer les ouvrages prioritaires (dégradation du revêtement, traces de corrosion, risque d'accrochage, ...).

La maîtrise d'œuvre de ces travaux, complète ou partielle, pourrait être confiée au bureau d'études V2R au titre de l'accord cadre dont il est titulaire pour les travaux portant sur la canalisation.

Puis, suite à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises par V2R, un appel d'offres pour l'attribution des travaux pourrait être lancé conformément au Code de la Commande Publique.

2. Remplacement de vannes de décharge et de ventouses dans le cadre du marché exploitation des canalisations

Un important programme de réhabilitation et de sécurisation des ouvrages a été mené depuis 2021. Il a principalement porté sur les tronçons allant de l'usine d'Aire sur la Lys à la vanne automatique n° 10 à Laventie.

Par conséquent, il a été demandé au titulaire du marché exploitation de prioriser pour l'année 2026 les investigations sur les tronçons situés entre Laventie et Prémesques. La réunion annuelle de bilan et prévision de l'année N+1 se tiendra fin décembre et permettra de déterminer les tronçons de canalisation pressentis pour l'arrêt technique 2026. Une vingtaine d'ouvrages est remplacée chaque année.

3. Remplacement d'une vanne automatique

13 vannes automatiques DN 1000 mm (VA) sont existantes sur le linéaire de canalisation reliant Aire sur la Lys à Prémesques. Elles permettent de sectionner la canalisation en tronçons d'environ 3 km lorsque des interventions (programmées ou urgentes) sont nécessaires et ainsi de limiter les volumes et les temps de vidange et de remplissage.

Les vannes automatiques VA10, VA7 et VA3 ont été remplacées lors des derniers arrêts techniques.

Toutes les autres vannes sont d'origine, elles n'ont jamais été renouvelées et peuvent présenter certains dysfonctionnements.

Il est donc proposé au Comité, toujours dans une optique de sécurisation des ouvrages, vers la MEL, et afin de poursuivre le remplacement des vannes automatisées, une nouvelle réhabilitation d'ouvrage pour l'année 2026. Le choix précis de l'équipement aura lieu lors de la réunion de fin d'année précédemment évoquée.

Une consultation conforme au Code de la Commande Publique pourrait ensuite être lancée afin de désigner l'entreprise qui réalisera les travaux.

En complément, et en fonction des tronçons de travail définis pour l'arrêt technique, il pourrait être envisagé le renouvellement de vannes manuelles. En effet, il existe 8 vannes manuelles DN 800 mm sur les tronçons allant de VA12 à Prémesques, qui ne sont jamais manœuvrées (au niveau de VA13 de part et d'autre d'une ancienne voie ferrée et de part et d'autre de l'A25).

4. Poursuite du marché de sécurisation des 42 ouvrages

Lors de l'arrêt technique 2025, 3 des 4 ouvrages à finaliser sur ce marché ont été remplacés (D2, D4 et D10).

Par conséquent, il reste un équipement à renouveler : le décharge n° 29 située à Saint Venant (tronçon VA4-VA5). La faisabilité de son remplacement en 2026 sera étudiée selon diverses contraintes techniques, car son implantation est éloignée des tronçons pressentis pour le prochain arrêt annuel.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- La passation des commandes de maîtrise d'œuvre au bureau d'études V2R pour les dossiers qui le nécessiteront,
- Le lancement des marchés de travaux décrits précédemment,
- L'imputation des sommes correspondantes au budget,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de des opérations (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu, le

05 DEC. 2025

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX